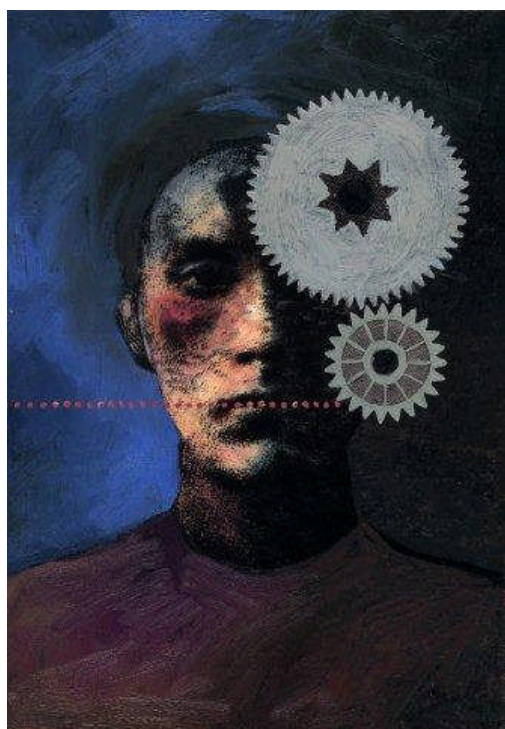


Quiz torture

LA TORTURE, QU'EN SAVEZ-VOUS ?



13 questions concernant la torture



Document pour débattre

VOICI 13 QUESTIONS CONCERNANT LA TORTURE :

- Pour la plupart d'entre elles, plusieurs réponses sont possibles.
- Ce questionnaire a pour but de donner des informations de base sur la torture, et d'ouvrir à la discussion.

Connaître la torture

1 >

On emploie le mot « torturer » lorsque plusieurs éléments sont présents. Lesquels ?

- Une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales sont infligées
- La présence d'un bourreau représentant une autorité officielle (policier, militaire, gardien de prison...)
- Le fait que le tortionnaire agit dans l'intention d'obtenir de la victime des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte, de faire pression sur elle, ou pour tout autre motif fondé sur une discrimination

2 >

Environ 200 pays sont représentés à l'ONU. Dans combien d'entre eux la torture est-elle couramment pratiquée ?

- Une dizaine
- Une vingtaine
- Une cinquantaine
- Une centaine

3 >

Quelles méthodes les bourreaux utilisent-ils le plus souvent ?

- Les coups assésés avec des bâtons, des matraques, des fouets
- L'électricité
- Le viol
- Les suspensions par les bras, les pieds

4 >

Quels euphémismes sont utilisés à la place du mot « torture » ?

- Techniques alternatives d'interrogatoire
- Interrogatoires poussés
- Pressions physiques fortes
- Mesures coercitives

5 >

Comment les tortionnaires justifient-ils le recours à ces méthodes barbares ?

- Il faut sauver des vies innocentes
- Il faut rétablir la loi et l'ordre
- Il faut venger les compatriotes morts et/ou torturés
- Il faut protéger la sécurité nationale

LA TORTURE, QU'EN SAVEZ-VOUS ?

6 >

Les victimes de la torture sont le plus souvent :

- a. Des opposants politiques
- b. Des prisonniers de droit commun
- c. Des femmes et des enfants
- d. Des personnes d'une autre ethnie

7 >

Les services secrets des États-Unis utilisent le « waterboarding » pour interroger des personnes soupçonnées d'appartenir à la mouvance terroriste. De quoi s'agit-il ?

- a. D'une planche à eau
- b. D'attacher un prisonnier sur une planche et de lui verser de l'eau sur le visage pour provoquer une sensation d'étouffement
- c. D'un simulacre de noyade
- d. D'une variante du supplice de la baignoire

8 >

Les textes internationaux interdisent la torture. Ont-ils prévu des exceptions ?

- a. En cas de guerre
- b. Pour lutter contre le terrorisme
- c. Quand un État est confronté à une « menace imminente »
- d. Aucune exception

9 >

Après avoir été libérées, les victimes de la torture doivent être soignées. Quelles sont les séquelles les plus importantes ?

- a. Les blessures occasionnées par les coups, les brûlures...
- b. Les mutilations
- c. Les troubles psychiques résultant des tortures « propres »
- d. La honte, l'humiliation

10 >

Parmi ces pays européens, quel est le seul à ne pas avoir utilisé la torture dans les cinquante dernières années ?

- a. Norvège
- b. Angleterre
- c. Espagne
- d. France

LA TORTURE, QU'EN SAVEZ-VOUS ?

Agir contre la torture

11 >

Qu'est-ce qui est le plus efficace pour lutter contre la torture ?

- a. Écrire massivement en faveur d'un prisonnier
- b. Manifester devant les ambassades
- c. Prier
- d. Interpeller les hommes politiques

12 >

En quoi consiste la prévention de la torture ?

- a. Renforcer les lois interdisant dans tous les cas le recours à la torture
- b. Favoriser les visites surprises des lieux de détention
- c. Juger et condamner les bourreaux et ceux qui les commandent
- d. Refuser la prise en compte d'aveux obtenus sous la torture

13 >

Et vous, qu'êtes-vous prêt à faire contre la torture ?

- a. Me tenir informé de la situation des droits de l'homme dans le monde
- b. Participer aux actions proposées par l'ACAT (ou d'autres ONG)
- c. Soutenir l'ACAT (ou d'autres ONG)
- d. Devenir membre de l'ACAT (ou d'autres ONG)

Réponses >

• 1. a, b et c : la définition de l'ONU indique que la torture n'est pas seulement une question de douleur. • 2. d. • 3. a : mais les autres méthodes sont fréquemment utilisées. • 4. a, b, c et d : les autorités utilisent toujours des euphémismes pour éviter de reconnaître l'usage de la torture. • 5. a : mais sauver des vies est un prétexte ; les vraies raisons : maintenir l'ordre, terroriser. • 6. b : mais les opposants, ceux qui n'ont pas la bonne couleur de peau et même les enfants ne sont pas épargnés. • 7. b et d : le mot « simulacre » est employé, mais les bourreaux ne font pas semblant. • 8. d. • 9. d : avec le temps, les blessures corporelles guérissent, mais l'absolue négation de la personnalité ne s'oublie jamais. • 10. a • 11. et 12. a, b, c et d : être efficace suppose d'utiliser tous ces modes d'action. • 13. À vous de décider.

LA TORTURE, QU'EN SAVEZ-VOUS ?

Réponses détaillées

1 > On emploie le mot « torturer » lorsque plusieurs éléments sont présents. Lesquels ?

Réponse : a, b et c

La torture présente un certain nombre de traits caractéristiques qui, pris ensemble, en déterminent la spécificité. Pour parler de torture, il faut qu'il y ait :

- Une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales
- Un acte volontaire, programmé, répété, qui procède d'une décision (à la différence d'une bavure ou d'un acte de colère)
- Un bourreau représentant une autorité officielle ou agissant sous ses ordres ou avec son consentement (policiers, militaires, gardiens de prison, groupes paramilitaires...)¹
- Une intention d'obtenir de la victime des aveux, des renseignements, ou de la punir d'un acte commis par elle ou par un autre, ou de l'intimider, de la terroriser (elle ou le groupe auquel elle appartient) ou pour tout autre motif fondé sur une discrimination
- Une volonté de porter atteinte à l'intégrité physique ou mentale d'une personne, de briser sa personnalité, d'obtenir d'elle un comportement qu'elle n'aurait pas volontairement.

L'acte tortionnaire est la résultante de tous ces éléments.

2 > Environ 200 pays sont représentés à l'ONU. Dans combien d'entre eux la torture est-elle couramment pratiquée ?

Réponse : d. Une centaine

Dans plus de la moitié des pays du monde la torture est une pratique fréquente (voir carte [Qui pratique la torture ?](#)). Du Togo à la Syrie, du Mexique à l'Ouzbékistan, sans oublier le Soudan, le Mexique, la Tunisie, la Chine ou le Sri-Lanka, la liste des pays où ces horreurs sont quotidiennes est désespérément longue.

Et encore, ne figurent dans cette liste que des États dans lesquels la torture est couramment utilisée par les forces armées ou les gardiens de prison soit avec le consentement des autorités, soit sans que celles-ci tentent quoi que ce soit pour y remédier et couvrent systématiquement les tortionnaires. Il n'est pas ici question de bavures commises par quelques fonctionnaires trop zélés.

L'ACAT considère comme des États tortionnaires ceux dans lesquels les conditions de détention sont intolérables : cellules surpeuplées (au point qu'il faut se relayer pour s'asseoir ou s'allonger), hygiène et alimentation déplorables, violences systématiques des gardiens ou des détenus entre eux, prisonniers enchaînés sans interruption. Des situations fréquentes dans beaucoup de pays d'Afrique.

3 > Quelles méthodes les bourreaux utilisent-ils le plus souvent ?

Réponse : a. Les coups assénés avec des bâtons, des matraques, des fouets

Torturer, c'est presque toujours frapper avec la plus grande violence sur tout le corps, de préférence sur les parties les plus sensibles. Les victimes reçoivent des gifles, des coups de poing, de pied ; les coups sont assénés à l'aide de bâtons, de barres de fer, de fouets, de câbles électriques, de matraques.

Mais il y a d'innombrables autres façons de faire mal et il n'est pas possible (ni souhaitable) de les répertorier toutes. Parmi elles, les techniques suivantes sont les plus utilisées :

- L'immobilisation dans des positions douloureuses : ligotage ou menottage serré ; maintien prolongé sans bouger debout, accroupi, sur un pied, sur la pointe des pieds.
- Les suspensions des heures durant par les poignets, par les pieds, par les genoux
- Les décharges électriques sur tous le corps, en particulier sur les organes génitaux, la langue, les seins, les oreilles à l'aide d'électrodes, de matraques électriques
- Les brûlures par des cigarettes, des liquides bouillants, des métaux chauffés, des acides
- Les mutilations, l'arrachage des ongles, la fracture des dents, provoquées par toutes sortes d'outils contondants (pinces, marteaux, couteaux...)

¹ Les bourreaux peuvent aussi appartenir à des groupes révolutionnaires dont le but est la prise de pouvoir.

- Les suffocations par immersion (dans de l'eau souvent souillée de produits chimiques, d'essence, d'urine), par intronction de chiffons dans la bouche et le nez, par introduction de la tête dans des sacs plastiques
- L'exposition prolongée à des extrêmes de chaleur ou de froid
- L'ingestion de produits chimiques, de matières fécales, de drogues

L'imagination des bourreaux est infinie et ils utilisent plusieurs de ces méthodes simultanément ou successivement pendant des jours, des mois, parfois des années.

De plus, les victimes, hommes ou femmes, sont le plus souvent nues et les violences sexuelles sont très fréquentes : humiliations, brutalités sur les organes génitaux, viols. Enfin, tortures physiques et tortures psychologiques sont toujours inextricablement liées : la torture est une relation, un rapport de force au détriment de la victime, visant à son asservissement, à sa déshumanisation.

4 > Quels euphémismes sont utilisés à la place du mot « torture » ?

Réponse : a, b, c et d

Beaucoup d'États refusent d'admettre que leurs services ont recours à la torture. Ils craignent les réactions de la communauté internationale (tous les textes, sans exception prohibent la torture) ou la désapprobation de leurs opinions publiques (lorsque ces États sont démocratiques).

Mais quand les témoignages se multiplient et qu'il devient difficile de nier, une des tactiques les plus fréquemment utilisées consiste à jouer sur les mots. Les services secrets ne torturent pas, ils mènent des « interrogatoires poussés » ou ont recours à des « techniques alternatives d'interrogatoire ». Employer des euphémismes est une façon de ne pas reconnaître l'usage de la torture.

Les États-Unis sont actuellement maîtres en la matière. Le département de la justice s'efforce en outre de modifier la définition de la torture. Par exemple, ils voudraient faire admettre que des méthodes qui ne risqueraient pas de s'avérer mortelles ou d'entraîner des mutilations ne pourraient être considérées comme de la torture. Dans ce cas, bon nombre de techniques relevant de la privation sensorielle, de l'humiliation ou de l'exposition à des températures ou à des bruits extrêmes ne pourraient être condamnées. Or pour l'ACAT, ces pratiques, largement utilisées à Guantanamo ou ailleurs, relèvent sans l'ombre d'un doute de la torture.

(Voir sur ce sujet la question 7 sur le « waterboarding »)

5 > Comment les tortionnaires justifient-ils le recours à ces méthodes barbares ?

Réponse : a. Il faut sauver des vies innocentes

L'ultime argument (et finalement le seul) des tortionnaires est toujours le même : nous avons torturé parce que nous n'avions pas le choix ; nous devons obtenir des renseignements pour sauver des vies innocentes menacées par les bombes des terroristes. Mieux faire souffrir un homme plutôt que de voir mourir des dizaines de victimes innocentes. Il arrive même qu'ils en tirent une certaine fierté : nous avons eu le courage de faire le sale boulot.

L'ACAT considère comme mensonger cet argument dit de « la bombe à retardement » (Voir une réfutation complète dans les articles Le masque de bourreaux et Désamorcer le scénario de la bombe à retardement).

L'histoire montre qu'en réalité on ne torture pas pour faire parler, mais pour faire taire. On torture pour punir ; pour humilier ; pour faire régner la terreur ; et surtout pour dominer. Dominer ceux qui n'honorent pas le même dieu, ceux qui n'ont pas la bonne couleur de peau, ceux qui sont des femmes, ceux qui sont homosexuels, ceux qui sont pauvres, bref tous ceux qui ne vous ressemblent pas et qui vous font peur. Et lorsqu'il ne s'agit que d'obtenir des renseignements ou des aveux, les tortionnaires et leurs maîtres n'hésitent pas à « ratisser large » : il est des cas où il vaut mieux ne pas figurer sur un carnet d'adresses, s'être fait des ennemis (ou des envieux) prêts à vous dénoncer, ou simplement passer au mauvais endroit au mauvais moment.

6 > Les victimes de la torture sont le plus souvent :

Réponse : b. Des prisonniers de droit commun

Les victimes de la torture peuvent appartenir aux quatre catégories citées.

Mais, contrairement à ce que l'on croit, le plus grand nombre d'entre elles ne sont pas des opposants politiques. Les prisonniers de droit commun sont les premiers visés.

Dans beaucoup de pays les criminels (ou ceux qui sont soupçonnés de l'être) sont d'abord sévèrement tabassés dans les locaux de police que ce soit pour obtenir des aveux ou simplement à titre de punition. Ensuite, une fois condamnés et emprisonnés, ils subiront les violences quotidiennes des gardiens qui, certains de l'impunité, n'hésitent pas à utiliser la torture pour maintenir l'ordre. Enfin les conditions de détention intolérables qui prévalent dans nombre de prisons sont largement assimilables à de la torture (voir ci-dessus : réponse à la question 2).

Ces victimes portent rarement plainte. Le plus souvent, elles appartiennent aux classes les plus défavorisées de leur société.

7 > Les services secrets des États-Unis utilisent le « waterboarding » pour interroger des personnes soupçonnées d'appartenir à la mouvance terroriste. De quoi s'agit-il ?

Réponse : b. D'attacher un prisonnier sur une planche et de lui verser de l'eau sur le visage pour provoquer une sensation d'étouffement
d. D'une variante du supplice de la baignoire

Techniquement, le « waterboarding » consiste bien à immobiliser un prisonnier sur une planche et de lui verser de l'eau sur le visage pour provoquer une sensation d'étouffement. Tous les témoignages convergent : c'est extrêmement douloureux et la plupart de ceux qui y sont soumis parlent. De la torture, donc. Sans l'ombre d'un doute.

Pourtant, lorsqu'il est question de cette méthode couramment utilisée par les services secrets de États-unis, le terme de « simulacre de noyade » est souvent employé. Pour l'ACAT, il ne s'agit que d'un euphémisme de plus (voir question 4) bien utile pour camoufler les souffrances subies. Simuler la noyade, cela ne doit pas être si terrible puisque la victime n'est pas réellement noyée. Et puis simuler, c'est faire semblant, alors pourquoi en faire toute une histoire.

Soyons clairs, la torture par immersion est depuis longtemps un procédé fort prisé des tortionnaires du fait de son efficacité. En ce sens, le waterboarding ne diffère guère du supplice de la baignoire utilisé par la gestapo. Si ce n'est que le procédé s'est affiné, rationalisé et que les bourreaux risquent sans doute moins de se mouiller.

8 > Les textes internationaux interdisent la torture. Ont-ils prévu des exceptions ?

Réponse : d. Aucune exception

Les textes internationaux sont clairs et sans ambiguïté : le recours à la torture est interdit en toutes circonstances. Aucune exception n'est prévue. Aucun gouvernement ne peut ordonner ou justifier la torture au nom de la guerre, de la lutte contre le terrorisme ou de tout autre motif d'urgence nationale.

Citons deux des principaux textes interdisant le recours à la torture :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), 1948 : Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. (DUDH, art. 5)
- La Convention contre la torture ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adopté en 1984, et son Protocole facultatif adopté en 2002. Elle définit la torture, interdit son usage en toutes circonstances, et oblige les états à poursuivre les responsables de tels actes.

9 > Après avoir été libérées, les victimes de la torture doivent être soignées. Quelles sont les séquelles les plus importantes ?

Réponse : d. La honte, l'humiliation

Outre les dommages physiques (brûlures, fractures, dents cassées...), presque toutes les victimes présentent des troubles psychosomatiques : hypertension, troubles gastriques ou dermatologiques, insomnies, cauchemars, maux de tête... Ils n'en parlent peut-être pas, mais leur corps le fait pour eux.

Si certains peuvent rendre compte techniquement des sévices endurés, il leur est presque impossible de raconter comment ils ont réagi, comment ils ont pleuré, supplié, demandé pardon. L'humiliation profonde, la dépendance absolue, tout cela est trop intime pour pouvoir être dit.

Beaucoup arrivent à s'en sortir, à travailler, à reprendre une vie normale. Même s'il leur faut vivre avec l'anxiété, la peur de rester dans un endroit clos ou le réflexe de toujours chercher s'il existe une sortie. Ils disent : « je ne suis plus celui que j'étais. » Certains deviennent agressifs ; d'autres se mettent à boire ou se recroquevillent sur eux-mêmes ; quelques uns estiment être devenus meilleurs.

Pour tous aussi, le souvenir de l'horreur n'est jamais loin et peut ressurgir n'importe quand. Même des années après. A l'annonce de l'arrestation de Pinochet à Londres en 1998, une femme qui avait été torturée 28 ans plus tôt a commencé à se sentir sale. Elle marchait dans la rue quand lui est revenue son odeur de prisonnière, un mélange insupportable de crasse, de sang menstruel, de déjections.

La douleur s'estompe, les plaies guérissent plus ou moins, mais les victimes restent à jamais salies par le souvenir de la relation perverse imposée par le tortionnaire. On apprend à surmonter la torture, à vivre avec. Jamais à accepter une conduite humaine inacceptable.

10 > Parmi ces pays européens, quel est le seul à ne pas avoir utilisé la torture de façon importante dans les cinquante dernières années ?

Réponse : a. Norvège

Les dictatures n'ont pas l'apanage de la torture. Les démocraties, hélas, peuvent aussi céder aux tentations de sa soi-disant efficacité.

Pendant la guerre d'Algérie, les militaires français ont torturé un très grand nombre de personnes. Ils l'ont fait avec l'approbation des responsables politiques. C'était d'ailleurs une

pratique qui existait bien avant la guerre dans les commissariats de la colonie. Longtemps, l'armée a refusé d'admettre des faits qui aujourd'hui ne font plus aucun doute.

Dans les années 70 et 80, en Irlande du nord, l'armée britannique a torturé de nombreux membres de l'IRA (ou présumés tels). Certains en sont morts. Il s'agissait de lutter contre les attentats commis à Belfast ou à Londres. Plus récemment, des soupçons de torture ont concerné les troupes britanniques en Irak. Ces soupçons demeurent, même si le comportement de l'armée britannique est différent de celui des militaires américains.

En Espagne, l'armée et la police torturaient sous Franco. Mais, comme c'est souvent le cas, ces habitudes n'ont pas entièrement disparu avec la fin de la dictature (1975). Face aux attentats des indépendantistes basques de l'ETA, les enquêteurs espagnols ont eux aussi torturé nombre de ceux qu'ils estimaient susceptibles de leur fournir des renseignements.

Ces trois exemples historiques illustrent la piètre efficacité de la torture, censée protéger la population des attentats. Pourtant, jusqu'à la fin des hostilités, les bombes n'ont jamais cessé d'exploser. Au contraire, le recours massif à la torture radicalise les positions, marginalise les opposants modérés, suscite des vocations terroristes et les horreurs commises par les deux camps retardent le retour de la paix.

11> Qu'est-ce qui est le plus efficace pour lutter contre la torture ?

Réponse : a, b, c et d

Il est difficile de savoir quels sont les moyens les plus efficaces pour lutter contre la torture. Suivant les cas, l'ACAT a recours à toutes les techniques permettant de faire pression sur les gouvernements. Nos adhérents et sympathisants s'adressent directement à des présidents, des ministres ou des gouverneurs pour leur demander de libérer un prisonnier ou, au minimum, de faire en sorte que cessent les mauvais traitements à son encontre. Ces pressions peuvent aussi s'exercer en nous adressant aux autorités françaises, européennes ou onusiennes pour qu'elles influencent tel ou tel gouvernement.

Une grande partie de nos efforts est aussi consacrée à informer, à dénoncer les situations souvent mal connues et à faire évoluer les mentalités en faveur d'un plus grand respect des droits de l'homme et d'un plus grand consensus pour ce qui concerne l'interdiction absolue du recours à la torture.

Le rôle spécifique de la prière

L'ACAT considère la prière comme un moyen d'action qui accompagne, sans les remplacer, les techniques classiques de lobbying. Ainsi, la prière permet en particulier de :

- Se rendre présent aux souffrances des personnes torturées et de les soutenir à distance
- Demander, dans l'intercession, l'arrêt des mauvais traitements, des libérations
- Trouver le courage d'agir face à l'insoutenable horreur des récits de torture
- Trouver la force de ne pas haïr les bourreaux et d'implorer leur conversion
- Remercier des libérations et des résultats obtenus, dans l'action de grâce

12> En quoi consiste la prévention de la torture ?

Réponse : a, b, c et d

L'ACAT s'efforce de faire cesser les tortures, d'obtenir des libérations et la condamnation des bourreaux. Mais ces efforts n'auraient pas de sens si, parallèlement, nous ne faisons pas en sorte que ces actes barbares n'aient pas lieu.

Cet indispensable travail de prévention suppose d'œuvrer dans les directions suivantes :

Le renforcement des lois condamnant l'usage de la torture et leur traduction dans le droit interne de tous les pays. Il s'agit d'obtenir en particulier :

- La condamnation officielle de la torture, de la peine de mort et de toute forme de châtiments corporels
- Des peines sanctionnant les coupables d'actes de torture
- L'interdiction de la prise en compte juridique des aveux obtenus sous la torture
- L'interdiction de la détention au secret
- La garantie que toute personne arrêtée pourra bénéficier de l'assistance d'un avocat dès le début de sa privation de liberté et quels que soient ses moyens.
- L'adoption de codes réglementant les méthodes pouvant être utilisées par les diverses forces de sécurité et les formations adéquates pour les appliquer.
- L'adoption par chaque État de textes interdisant le refoulement de réfugiés vers des pays où ils risquent d'être poursuivis en raison de leurs opinions, de leur race, etc.

Tout aussi important : la mise en place d'institutions permettant la surveillance et le contrôle des fonctionnaires chargés de faire respecter la loi. Ces mécanismes doivent :

- Être des organes indépendants disposant de larges prérogatives pour enquêter et visiter les centres de détention : prisons civiles et militaires, commissariats de police, centre de rétention, etc... Ils doivent pouvoir le faire de façon inopinée et recevoir les plaintes.
- Bénéficier des moyens humains et financiers nécessaires à leur bon fonctionnement.

Prévenir la torture impose enfin une évolution des mentalités. Depuis les attentats du 11 septembre, l'idée que la torture puisse parfois être légitime a progressé dans l'opinion. L'ACAT contribue à la réflexion sur les causes et les conséquences de la torture.

Il s'agit d'œuvrer à la création d'un environnement favorable au respect de la dignité des personnes.